

Critérium du Dauphiné mode d'emploi !

Public sur les sites :

La totalité du parcours est ouverte aux spectateurs avec interdiction des regroupements de plus de 10 personnes.

(les personnes ne respectant pas cette interdiction sont susceptibles d'être verbalisées)

Port du masque obligatoire.

Respect des gestes barrières.

Consommation d'alcool interdite le long du parcours (sauf terrasses autorisées)

Le stationnement :

(interdictions et parkings de remplacement)

-A compter du mardi 1er JUIN 14h00 jusqu'au mercredi 2 juin 19h00-

Les parkings sous la cité de la Piotière

Le mercredi 2 juin : de 00h00 à 17h00

● le long de la D3.2 des deux côtés de l'entrée de ville au rond-point du Perchier / St Victor

● route de St Victor dans sa totalité et des deux cotés

● rue Louis Comte de la rue des Chênes au rond-point République Gambetta

● le parking « ex royal » sera interdit sur la partie haute (coté mairie) à compter du lundi 30 mai 16h30 jusqu'au jeudi 3 juin 13h00 et dans sa totalité de 00h00 à 17h le mercredi 2 juin

● le parking « Cousteau » sera interdit à compter du 2 juin de 00h00 à 20h00

● la rue Sadi Carnot dans sa totalité y compris le parking «Lanlyre »

● la rue Michel Rondet dans sa totalité

● la rue de Lanlyre dans sa totalité

● la rue de la briqueterie dans sa totalité jusqu'au lieu-dit le Bouchage

● la rue des Clapeuses, des deux côtés de la rue de la Briqueterie jusqu'à la cité du Taillis.

● la rue de la République - Carrefour Gambetta jusqu'au n°9 de la même rue des deux cotés

● de 00h00 à 19h00 :

Parking des étangs

(sauf véhicules organisateurs - ASO)

● De 7h à 22h :

Parkings du centre musical municipal et du gymnase de la Varenne (sauf pour les journalistes accrédités)

Possibilité de parking :

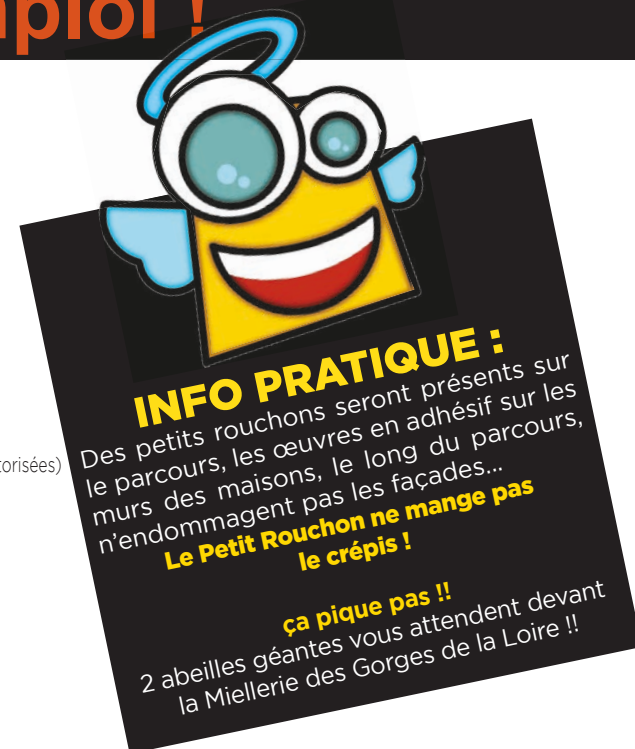
● Stade de BEAULIEU

● Place Jean Jaurès (marché du mercredi annulé)

● Stade Louis BERGER

Les parkings situés en dessous de la Piotière seront interdits au stationnement et à la circulation à compter du 1er juin 14 heures au 2 juin à 19 heures pour l'installation du site d'arrivée.

● Parking des étangs interdit au stationnement, réservé uniquement aux organisateurs et aux équipes des



INFO PRATIQUE :

Des petits rouchons seront présents sur le parcours, les œuvres en adhésif sur les murs des maisons, le long du parcours, n'endommagent pas les façades...
Le Petit Rouchon ne mange pas le crépis !

ça pique pas !!

2 abeilles géantes vous attendent devant la Miellerie des Gorges de la Loire !!

coureurs.

Parking du centre musical et du gymnase de la Varenne réservés uniquement aux membres de la presse accréditée par l'organisateur.

ATTENTION :

interdictions sous peine de mise en fourrière (125 euros).
Zone bleue levée ce jour-là à titre exceptionnel.

Consignes :

interdiction de traverser la voie pendant la course. 1er départ de Firminy annoncé à 12h50, arrivée estimée à la Piotière 13h12. Départ dernier 15h38, 16 heures.

Course des enfants : Mercredi 2 juin

(sous réserve du protocole sanitaire)

une reconnaissance d'une partie du parcours aura lieu à 11h30 avec 80 enfants des écoles de Roche-la-Molière sur une longueur de 6 kms (inscriptions closes).

Diffusion en direct du contre la montre sur France 3, prise d'antenne à 14h45, jusqu'à 16 heures.
21 équipes de 7 coureurs, 16,4 km de parcours.



LIGNE M2 :

De 11h00 à 16h30:

> pas d'accès à GARE DE ROCHE: Dans le sens vers Métare, la ligne M2 ne pourra pas emprunter la rue de Lanlyre et desservir l'arrêt Roche Gare. Le bus prendra le Boulevard Blaise Pascal pour rejoindre le boulevard Marechal Leclerc.

LIGNE 26 :

Les départs de : -11h02 et 12h00 de Coll. Gruner seront supprimés -12h27, 12h44 et 14h24 de Cimetière de Roche seront supprimés

LIGNE 73 :

Le départ de 11h58 de Coll. Gruner sera supprimé

LIGNE 75 :

Le départ de 12h28 de Roche Mairie sera supprimé

Mercredi 2 juin 2021

Critérium du Dauphiné

Roche la Molière
ville positive

mode d'emploi !

Critérium du Dauphiné

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
73^e ÉDITION

PROTÉGEZ LES COUREURS, PROTÉGEZ-VOUS.



UN CONCENTRÉ DE MONTAGNE

Mercredi 2 juin (c.l.m. individuel)
FIRMINY (42) > ROCHE-LA-MOLIERE (42)

CRITERIUM-DU-DAUPHINE.FR • @DAUPHINE • #DAUPHINE



